

— Par **Maximilien Bachelart**, docteur en psychologie, psychothérapeute, superviseur, et **Véronique Roux**, psychologue, psychothérapeute, superviseur

L'idéologie familialiste : le lien à tout prix

Le principe du maintien du lien physique entre l'enfant et ses parents est dévastateur, déraisonnable et maltraitant quand il n'est plus une option envisagée mais une règle absolue et intouchable à laquelle on ne peut déroger.

DEPUIS des décennies, les pays occidentaux promeuvent le concept d'attachement, permettant de comprendre le développement psychoaffectif de l'enfant comme une co-construction d'un lien avec un adulte de référence. Ce dernier est un support qui viendra alimenter par sa fiabilité la base du sentiment de sécurité de l'enfant et futur adulte, une des pierres angulaires des constructions plus complexes qui fonderont sa personnalité et son devenir via ses relations interpersonnelles. Les études et constats multiples sont en faveur du maintien d'un environnement propice au bon développement d'un enfant. Maurice Berger ainsi que d'autres auteurs ont pu dénoncer depuis trente ans une idéologie du lien familial qui vient à affirmer que le détachement de l'enfant de ses parents n'est pas envisageable. C'est une forme de diktat qui vient clore un débat qui reste pourtant très vif sur le terrain mais qui ne semble pas pouvoir s'incarner dans les pratiques. Les liens de maltraitance, de négligence et nourris de traumatismes sont alors autorisés pour répondre à la com-

mande supérieure visant à faire perdurer une idée au mépris de l'observation.

Une morbide tradition

Ce fut le cas concernant le statut de l'enfant lors d'opérations chirurgicales qui se faisaient encore sans anesthésie, au sortir de la guerre sous prétexte d'un système nerveux que l'on imaginait non développé (malgré leurs hurlements qu'on attribuait à une peur ou un caprice). Idem concernant le déni des suicides d'enfants en psychiatrie, chose impensable quand on pense que l'enfant est mû par une joie inébranlable...

Enfant dérive de *infans* : celui qui ne parle pas. Il devient celui pour lequel les adultes parlent parfois sans le connaître en s'appropriant des théories difficilement remises en question.

La persistance de l'idéologie du lien familial peut être liée à de multiples hypothèses : les lois napoléoniennes, notre culture aux racines judéo-chrétiennes ou l'empreinte d'une psychanalyse dont on comprendrait qu'elle insisterait sur la nécessité de garder une filiation, réelle de surcroît, ce qui reste paradoxal et nous interroge sur ce que nous voudrions lui attribuer plutôt que sur ce qu'elle préconiserait... Quoique nous pouvons tout de même rendre hommage à Françoise Dolto (1979) dont voici un florilège de ses positions qui pourraient expliquer l'ambivalence de certains positionnements actuels « *une fille violée par son père est toujours consentante* », « *ce n'est pas la femme battue qu'il faut aider mais son mari* » ou encore « *il faudrait dire à l'enfant qui se fait battre qu'il fait honte à ses parents en se faisant prendre pour un chien* ». Une certaine psychanalyse

Nous mettons en relief quatre points relatifs à l'idéologie du lien familial :

- La question du retrait de l'autorité parentale qui est très rarement appliquée.
- La question du projet d'adoptabilité de l'enfant en dehors de l'abandon, encore taboue en France.
- La question : y a-t-il compétence des familles ou pas.
- La question des moyens déployés par la protection de l'enfance et du temps nécessaire pour vraiment permettre aux familles de marquer une possible différence mettant dans l'incapacité nos dispositifs bien complexes à participer à leur émergence.

ne nous a pas laissé qu'un bel héritage...

Le temps de l'évaluation

Il s'agit donc de connaître la limite entre une volonté raisonnable de tester la possibilité d'une transformation d'un lien préjudiciable pour l'enfant et l'obligation de le rompre.

Un lien pathogène, nous le savons va altérer le développement et établir des processus pathologiques d'attachement aboutissant à une insécurité chronique et des difficultés d'identification. Il n'est donc pas question d'opposer une sanction envers les parents, mais de protéger. On ne peut satisfaire tout le monde et l'échelle des hiérarchies est à prendre en compte. Qui protégeons-nous dans le maintien d'un lien délétère si ce ne sont les parents ou du moins l'image que nous nous en faisons ? Nous pensons que les tenants de cette approche préservent un idéal et qu'entre une parentalité ou une enfance à protéger, la réponse est bien évidemment les deux. Néanmoins, la parentalité ne peut triompher sur l'enfance, à moins de créer une compromission dans la maltraitance.

À ceux qui pensent qu'un placement est destructeur, nous répondrons qu'il ne reste qu'à l'engager dans les meilleures conditions et que ceci ne peut avoir du sens qu'après avoir évalué le caractère pathogène de la relation parents-enfants et établi des limites à cette observation.

Il est souvent dit qu'« *il faut garder un lien avec l'enfant* », mais de quel lien parlons-nous ? Selon Berger (2004) « *la question n'est pas de travailler sur le maintien du lien car ce lien-là est très solide, le plus souvent pathologique, et l'image du parent à l'intérieur de l'enfant ne sera pas effacée; il s'agit de permettre à l'enfant de se représenter son parent différemment, avec une représentation plus humaine, c'est-à-dire moins angoissante et moins idéalisée, plus critiquable sans risque de rétorsion. Il s'agit aussi de permettre à l'enfant d'avoir donc une autre représentation de lui-même* ». Il soutient également une nécessité très pragmatique d'évaluer la qualité du lien. Nous ajoutons qu'il en va de même pour les Droits de Visite et d'Hébergement (DVH) attribués par le juge mais qui ne sont malheureusement pas toujours inaugurés par une visite préalable des lieux ou une rencontre des parents : quand le système n'est fait que de maillons qui obtempèrent sans évaluer.

Réagir

Faudrait-il attendre le drame pour questionner l'idéologie du lien : meurtre, viol et torture ? Cette



tension palpable par les professionnels, sentant le danger s'approcher est une situation peu tenable, mais au service de qui ?

Le familialisme est l'idée de l'attachement des individus à leur famille, l'importance de la famille et le fait d'accorder une place centrale au noyau familial dans la société. Le système français de protection de l'enfance est baigné dans cette idéologie et ne peut s'en extraire pour l'instant. C'est également

protéger les familles, ne pas couper les liens ou vouloir en faire à tout prix, une absence de retrait d'autorité parentale, un maintien des droits de visite hébergements malgré les déstructurations psychiques relevées. Nous constatons que des décisions sont

le reflet de cette posture, combien de fois des droits sont maintenus là où il serait nécessaire d'arrêter la maltraitance ? Il semble que sur le terrain, l'idéologie d'un maintien des liens familiaux s'incarne plutôt dans les décisions de justice qui campent sur ses idées paradoxales de séparer des enfants de familles toxiques, tout en maintenant des liens toxiques mettant parfois en difficulté les travailleurs sociaux. Chaque acteur (ASE, Familles) est « *prisonnier d'un rôle* » lié aux stéréotypes voire même « *prisonnier d'un système qui tourne en boucle* » et qui ne produit que plus de la même chose. ●

contact : Institut du Comment institutducomment@gmail.com

Bibliographie :

Maurice Berger, *L'échec de la protection de l'enfance*, Paris, Éd. Dunod, 2014.

Françoise Dolto, *Les enfants en morceaux. Choisir la cause des femmes*, n°4, 1979.